DECLARATION PEB

dans le cas d'unités PEB neuves, d'unités PEB rénovées lourdement et d'unités PEB rénovées simplement avec architecte

Les références législatives

Ce formulaire résulte de l'application de l'Ordonnance du 2 mai 2013 (CoBrACE) et de ses arrêtés d'exécution qui transposent la directive 2010/31/UE. Ces textes sont disponibles sur le site de Bruxelles-Environnement.

Les exigences PEB

Toute unité PEB doit respecter des exigences en fonction de sa nature des travaux, de son affectation et des éventuelles dérogations.

Les procédures PEB à ce stade

- *Transmettre une déclaration PEB au plus tard 2 mois soit après la réception provisoire des travaux, soit après la fin des travaux :*
  - *à Bruxelles-Environnement dans le cas d'un projet contenant :*
    - *des unités PEB neuves (UN) et/ou des unités PEB rénovées lourdement (URL/UAN)*
    - *des unités PEB de natures des travaux différentes dont au moins une URS*
  - *à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'un projet contenant uniquement des unités PEB rénovées simplement (URS)*

CADRE 1 - DONNEES ADMINISTRATIVES

Données du projet

Adresse :	RUE DE LA RIVE , 7 Woluwe-Saint-Lambert, 1200
Référence PU :	PU/1854305/2022
Date de demande du permis :	09/09/2022
Période réglementaire :	du 01/01/2022 au 31/12/2022
Date de fin des travaux :	20/12/2025
Date de réception provisoire :	05/01/2026

Déclarant PEB

Nom :

Numéro de registre national :

Adresse :

Email :

Conseiller PEB

Dénomination

Numéro d'entreprise :

Répresenté(e) par :

Numéro d'agrément :

Adresse :

Email :

CADRE 2 : ANALYSE PEB DU PROJET

2.1 Bâtiments et locaux hors réglementation PEB

Des bâtiments ou locaux peuvent être exclus du champ d'application de la réglementation PEB (CoBrACE 2.2.1)

Absence de bâtiments ou de locaux exclus de la réglementation PEB

2.2 Division du projet

Bâtiment RIVE 7 (196,80 m² plancher)*

RUE DE LA RIVE , 7 - 1200 Woluwe-Saint-Lambert

Nom de l'unité PEB	Boite	Affectation	Nature des travaux	Surface plancher (m²)	Surface de déperdition thermique					Toutes les installations techniques sont placées et/ou remplacées
					Totale (m²)	Rénovée neuve-reconstruite		Neuve-Reconstruite		
						m²	%	m²	%	
MAISON UNIFAMILIALE	-	Habitation individuelle	URS	196,80	261,06	157,13	60,19	126,81	48,58	Non

**La surface des volumes non protégés est comprise dans la surface du bâtiment*

2.3 Surfaces plancher des unités PEB du projet

Surface plancher des unités PEB neuves (UN):	0,00 m²
Surface plancher des unités PEB assimilées à du neuf (UAN):	0,00 m²
Surface plancher des unités PEB rénovées lourdement (URL):	0,00 m²
Surface plancher des unités PEB rénovées simplement (URS):	196,80 m²
Surface plancher totale des unités:	196,80 m²

2.4 Conseiller PEB

Un conseiller PEB a été désigné mais n'est pas requis

2.5 Etudes de faisabilité

Aucune étude de faisabilité n'est requise

2.6 Biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde

Pour les biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde, l'autorité délivrante peut déroger de façon totale ou partielle aux exigences PEB (CoBrACE Art. 2.2.4 §4)

Le projet ne comprend pas de bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde.

2.7 Dérogations aux exigences PEB

Les demandes de dérogation peuvent être introduites jusqu'à la notification PEB du début des travaux auprès de l'autorité délivrante(CoBrACE Art. 2.2.4 §1 à 3)

Absence de dérogation

CADRE 3 : RESPECT DES EXIGENCES PEB

Ce cadre présente le respect des exigences PEB par bâtiment et par unité PEB

Total des amendes **calculées** du projet : 0,00 €

(Total exempté des 2% sur l'exigence U/R, sans les amendes Ug, Ug ou Utp si double amendes Uw et Ug, Ucw et Ug ou U et Utp, sans les amendes en dérogation totale accordée, mais avec les amendes < 125 € par unité.)

Légende :

Dérogation totale accordée Dérogation partielle accordée

Bâtiment RIVE 7 (196,80 m² plancher)

RUE DE LA RIVE , 7 - 1200 Woluwe-Saint-Lambert

Unité PEB :	**MAISON UNIFAMILIALE (196,80m² plancher)**
Boite :	-
Nature des travaux :	Unité rénovée simplement (URS)
Affectation :	Habitation individuelle
Total des amendes calculées	0,00 €

MAISON	CEP kWh/(m².an)	BNC kWh/(m².an)	Surch % du tps >25°C	Etech	U/R	Ventil
Respect de l'exigence	-	-	-	-	✓	✓
Valeur obtenue	-	-	-			
Valeur max	-	-	-			
Amendes calculées	-	-	-	-	0,00 €	0,00 €

CADRE 4 : DETAIL DES AMENDES ADMINISTRATIVES

Ce cadre présente le détail des amendes par bâtiment et par unité PEB.

Le projet respecte toutes les exigences PEB

CADRE 5 - ANNEXES ET SIGNATURES

Liste des annexes

S

